



L'aide au logement de la CAF

Le montant de l'aide CAF varie en fonction du lieu d'habitation, du type de logement. La demande se fait en ligne : caf.fr

Le garant

La majorité des propriétaires demande un garant en cas d'impayés de loyer.

Le dispositif **Visale** propose aux étudiants et propriétaires un contrat de cautionnement gratuit qui se fait en ligne : www.visale.fr

Les tarifications solidaires

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) peut vous aider en cas de difficulté à régler les factures liées à vos charges de logement.

Des solutions de logements

Form'Toit - service d'accompagnement dans la recherche de solutions d'hébergement : www.formtoit.org

Afpa - Offre d'hébergements pour les stagiaires pris en charge par la région et restauration ouverte à tous : www.afpa.fr

localisation : Valence, Romans, Grenoble, Chamberry, Annecy

Conseils juridiques pour le logement :

Anil.org

Constitution de votre dossier logement : www.dossierfacile.fr



Pass'région : nombreux avantages et réductions sur la culture, la pratique sportive, etc. pour les jeunes de 16 à 25 ans en Auvergne Rhône Alpes.

jeunes.auvergnerrhonealpes.fr



La carte illico liberté jeunes permet au moins de 26 ans d'obtenir des réductions de 50% sur les trajets en TER dans la région pendant 1 an, la carte coûte 15€.

La carte illico solidaire permet au moins personnes en recherche d'emploi/rattaché à pôle emploi d'obtenir des réductions de 75% sur les trajets en TER dans la région, valable 1 an, la carte est gratuite.

Plateforme de covoiturage régionale : movici.auvergnerrhonealpes.fr



Etudiants IFSI vous dépendez des bourses de la Région et non pas des bourses du CROUS.

La Région Auvergne Rhône Alpes délivre des bourses pour les carrières sanitaires et sociales.

La bourse concerne les étudiants non-salariés, inscrits dans un établissement agréé de la Région, aucune condition d'âge n'est requise.

La demande se fait en ligne :

auvergnerrhonealpes.fr

Le Fonds d'Aide d'Urgence

(FAU) permet de soutenir des étudiants confrontés à des difficultés majeures imprévisibles (maladie, décès, chômage, divorce, etc...). Le demandeur doit rencontrer un travailleur social

auvergnerrhonealpes.fr :

✉ aidesfss@auvergnerrhonealpes.fr



L'agrément "Association UGA"

permet d'avoir une aide au démarrage, d'accéder au fonds d'initiatives étudiantes.

Des **formations** de prévention sur les comportements et les risques juridiques (logistique et organisation, réduction des risques, discrimination et inclusion, violences sexistes et sexuelles VSS) sont obligatoires.

✉ vie-etudiante@univ-grenoble-alpes.fr

Besoin de matériels pour vos événements ? Éthylotest, préservatifs, bouchons d'oreille... faites votre demande.

✉ eva.ventalon@univ-grenoble-alpes.fr

AIDES AUX PROJETS

Culture Action Crous : Réaliser un projet en solo, en groupe ou en asso, jusqu'à 1500 euros, (domaines de réalisation : action culturelle, engagement et solidarité, scientifique et technique)

crous-grenoble.fr / **Culture, sport, animations / Financement des projets / Culture Actions**

Commission Crous CVEC : Réaliser un projet en solo, en asso, ou encore en lien avec votre établissement :

crous-grenoble.fr / **CVEC / Financement de projets vie étudiante**

Fonds initiatives étudiantes UGA : fonds destiné aux projets portés par les associations étudiantes agréées UGA. Thématiques : la culture artistique, la culture scientifique et technique, la santé et la prévention, citoyenneté, la solidarité, le handicap, l'environnement.

✉ vie-etudiante@univ-grenoble-alpes.fr

Campus solidaires et citoyens :

Aide et accompagnement de projet solidaire et de lutte contre la précarité étudiante.

campus.univ-grenoble-alpes.fr/menu-principal/activites/vie-associative/vos-interlocuteurs

droits & soutien

Mise à disposition d'une **assistante sociale** : accueil et écoute, accès aux droits et informations, aides financières et matérielles adaptées.

Rendez-vous accueil social du CROUS
mesrdv.etudiant.gouv.fr
Par téléphone : 0 970 150 096
✉ service-social@crous-grenoble.fr

Victime ou témoin d'une situation de **violence sexiste** ou **sexuelle**, d'une **discrimination** ou de **harcèlement** ?

La **cellule de signalement de l'UGA** est là pour vous accompagner, saisissez le formulaire de déclaration scannant le QRcode suivant :



handicap

Etapes de prise en charge du handicap :

1. Demande en ligne sur le site du Service Accueil Handicap
2. Rdv avec un médecin du centre de santé universitaire Grenoble (disponible à distance) RDV sur centredesante-uga.contactsante.fr ou par téléphone au 04 76 82 40 50 de 13h à 16h30 sauf le mercredi).
3. Rdv avec le SAH pour élaborer votre PAEH (disponible à distance).
4. Transmettre son PAEH à son établissement et obtenir la notification de décision d'aménagement.

Vos identifiants étudiants

Lors de votre première inscription à l'UGA, vous recevez un mail contenant votre identifiant Agalan et un mot de passe uniques pour accéder aux services numériques. Vous devez activer ces identifiants pour pouvoir les utiliser.

Vous rencontrez des problèmes avec vos identifiants ou services numériques ?

 sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr

Accès bibliothèques universitaires :

vous pouvez accéder aux services numériques des BU avec vos identifiants Agalan.

- **Catalogue Beluga :**

beluga.univ-grenoble-alpes.fr

- **Collections numériques :**

bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr

La Carte U-gliss permet aux étudiants de moins de 30 ans de bénéficier des meilleurs tarifs pour : les forfaits (Les 2 Alpes, Les 7 Laux, Chamrousse, Alpe d'huez) des cours de ski et snowboard, l'achat (Espace Montagne à Grenoble) ou la location de matériel.

Coût de la carte : 25€ - U-glisse.com

Des tutoriels santé en ligne sont proposés par le SUAPS : suaps.univ-grenoble-alpes.fr / "**Continuez de faire du sport !**"

Pass'sport de la région : allocation de 50 € pour l'inscription dans un club sportif à la rentrée pour les étudiants, jusqu'à 28 ans révolus.

<https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

Soutien psychologique

Le chèque Psy délivré par un médecin, valable pour 8 séances de 45 minutes, en présentiel ou à distance. > santepsy.etudiant.gouv.fr

Soutien psychologique par des professionnels :

Un **numéro vert** unique : 0800 730 551 disponible 24h/24h, 7j/7, une **application mobile gratuite** :

pros-consulte, Tchat pour les étudiants malentendants.

* Les étudiants de l'IFPS et de l'IFSI Croix Rouge à Grenoble dépendent du dispositif Absytude

CONTACTS ET RESSOURCES

> Etudiants :

icampus-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

> Associations :

Vie-etudiante@univ-grenoble-alpes.fr

> Handicap SAH :

accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr

> Chargée de développement vie étudiante territoires éloignés :

eva.ventalon@univ-grenoble-alpes.fr

> International :

isso@univ-grenoble-alpes.fr
/ isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr

> Crous Grenoble Alpes :

crous-grenoble.fr

> Portail jeunes de 13 à 30 ans :

info-jeunes.fr